

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2016 A SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

ETAIENT PRESENTS :

MR BERNARD FARRUGIA : MAIRE DE SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
MME MICHELE RELIAT : CONSEILLERE REGIONALE — CONSEILLERE DEPARTEMENTALE CORREZE - CONSEILLERE MUNICIPALE DE DONZENAC
MME MARIE PIERRE PORTE : TRESORIERE - TRESOR PUBLIC ALLASSAC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE - C.A.B.B. :

ETAIENT PRESENTS :

MR CHRISTOPHE BOULOUX : ALLASSAC
MR JEAN BAPTISTE PEYRAT : ALLASSAC, VICE PRESIDENT
MR JEN-PIERRE VERNAT : BRIVE
MR BERNARD LONGPRE : BRIVE, VICE PRESIDENT
MR GUILLAUME PELISSIER : COSNAC
MR PAUL MONTEIL : COSNAC
MR DANIEL PAJOT : CUBLAC
MR PATRICK VIGNOT : CUBLAC
MR JEAN PIERRE BERNARDIE : DAMPNIAT, PRESIDENT
MR GUY COSTE : DAMPNIAT
MME FRANÇOISE JUILLAT : LARCHE VICE PRESIDENTE
MR MICHEL FOURNET : LARCHE
MR DIDIER DASCHIER : LISSAC/COUZE
MR DENIS LEMIERE : MALEMORT (MALEMORT/CORREZE)
MR DANIEL AUZELOUX : MANSAC
MME SONIA GOUDOUR : MANSAC
MR JEROME CARBONNEL : ST CERNIN DE LARCHE
MR ALAIN MARTY : ST CERNIN DE LARCHE
MME MARIE-PAULE TOURNADOUR : ST PANTALEON DE LARCHE, TRÉSOSRIERE
MR DENIS LOUBRIAT : ST PANTALEON DE LARCHE
MR DANIEL SEGERAL : ST VIANCE
MME JOSIANE BERTHY : ST VIANCE
MR MAURICE GOLFIER : STE FEREOLE
MR JEAN PIERRE DALIER : USSAC
MR RENE PLANADE : USSAC, SECRETAIRE
MME CATHERINE GOULMY : VARETZ
MR PASCAL BARRIERE : VARETZ
MR JEAN-CLAUDE REYNAUD : VOUTEZAC (POUVOIR)

ETAIENT EXCUSES :

MME ANNE MAILLARD : CHARTRIER-FERRIERE
MR GUY ROQUES : CHARTRIER-FERRIERE
MR RAYMOND LAFONT : CHASTEAUX
MR YVAN MOULENE : CHASTEAUX

MME SYLVIE VILLEBONNET : LA CHAPELLE AUX BROCS
MR PHILIPPE MERCIER : LA CHAPELLE AUX BROCS
MR FRANCK VALET : LISSAC/COUZE
MME COLETTE POMAREL : LISSAC/COUZE
MR ALAIN RIGOUX : MALEMORT, VICE-PRESIDENT (MALEMORT/CORREZE)
(POUVOIR A MR LEMIERE)
MR JEAN-PAUL AVRIL : MALEMORT
MR CHRISTOPHE ELY : MALEMORT (VENARSAL)
MR HUGUES DUBOIS : MALEMORT (VENARSAL)
MR JEAN-MARC FILONCZUK : NOAILLES
MR MICHEL COUFFY : NOAILLES
MR GUY GOURDAL : ST CERNIN DE LARCHE
MR DANIEL RAFAILLAC : ST VIANCE
MR YANNICK MACHEIX : STE FEREOLE
MR JEAN PAUL CLERGEAU : TURENNE
MR CHRISTIAN BOUBERT : TURENNE
MR AIME PONS : VARETZ
MR LOUIS CAPELOT : VOUTEZAC (POUVOIR A MR REYNAUD)

COMMUNES ADHERENTES A TITRE INDIVIDUEL :

ETAIENT PRESENTS :

DR JEAN-LUC RONDEAU : CHAMBOULIVE
MR BERNARD GOURINEL : CHAMBOULIVE, VICE-PRESIDENT
MR JACQUES PLENSA : CONDAT SUR GANA VEIX
MME ODETTE CIBLAC : CONDAT SUR GANA VEIX
MR DANIEL CANOU : DONZENAC
MR JEAN-CLAUDE BOMBILLON : ESPARTIGNAC
MR EMMANUEL PRECIGOUT : ESPARTIGNAC
MR ROBERT LYORIT : ESTIVAUX
MR SERGE VERDIN : LAMONGERIE
MR JEAN-CLAUDE BERNIS : LAMONGERIE
MR BERNARD LABORIE : MASSERET
MME VERONIQUE DALY : OBJAT, VICE-PRESIDENTE (POUVOIR)
MR PHILIPPE BRAVARD : ORGNAC SUR VEZERE
MR ALAIN LEULIER : PERPEZAC LE NOIR
MR PHILIPPE JANIN : PERPEZAC LE NOIR
MR JEAN MARC CHAUZU : SADROC
MME MARIE-CELINE VERNISEAU : SAINT AULAIRE
MR FABIEN SORIN : SAINT AULAIRE
MR BERNARD FARRUGIA : ST PARDOUX L'ORTIGIER, TRESORIER-ADJOINT
MR JEAN PIERRE BERGEAL : ST PARDOUX L'ORTIGIER
MME LAURENCE GERBE : ST YBARD
MR FRANÇOIS FILLATRE : UZERCHE
MR CLAUDE PEGOURDIE : UZERCHE
MME DANIELE DUMONT : VIGEOIS, SECRETAIRE-ADJOINT
MME LAETITIA PEYRUSSIE : VIGEOIS

ETAIENT EXCUSES :

MR PHILIPPE LAVAUX : DONZENAC
MME DOMINIQUE MOMOT : DONZENAC
MME MARYSE CHAUZAS : ESTIVAUX
MME NATHALIE CHASSAGNE : EYBURIE
MR ERIC DUMOND : EYBURIE
MR MANUEL CAILLAUD : MASSERET
MR ANDRE PERRIER : OBJAT (POUVOIR A MME DALY)
MR PIERRE PARVEAU : ORGNAC SUR VEZERE
MME JOSETTE HAMMES : PERPEZAC LE NOIR
MR THIERRY BAISSIERES : PIERREFITTE
MME ISABELLE PARNEIX : PIERREFITTE
MR JEAN-FRANÇOIS BERGEAL : SADROC
MME SOPHIE LEFEVRE : ST BONNET L'ENFANTIER
MR GILLES FREMINET : ST BONNET L'ENFANTIER
MR HENRI DUBREUIL : ST YBARD
MME NATHALIE ROBERT : SALON LA TOUR
MR CHRISTIAN BERGER : SALON LA TOUR
MR PHILIPPE NOUVET : UZERCHE
MR JEREMY AUTEF : VIGEOIS

ADMINISTRATION :

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL
MR MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION
MR XAVIER ROUANNE : CHARGE DE MISSION

Monsieur Bernard FARRUGIA, maire de Saint Pardoux l'Ortigier, souhaite la bienvenue à l'assemblée, et présente sa commune. Il en décrit la vie locale, l'architecture, et l'économie selon un contexte à la fois historique et actuel.

Enfin, il souhaite à toutes et à tous une bonne réunion.

Monsieur BERNARDIE, président remercie Monsieur Bernard FARRUGIA, Maire de Saint Pardoux l'Ortigier, et ses délégués pour leur accueil dans leur commune et ouvre la séance en remerciant tous les délégués pour leur présence à cette réunion.

Il remercie enfin Madame Marie-Pierre Porte, trésorière du Trésor Public d'Allasac pour sa présence, ainsi que Madame Marie-Paule TOURNADOUR trésorière du SIAV, déléguée C.A.B.B. – commune de Saint Pantaléon de Larche-.

Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, président procède à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CARBONNEL, vice-président de la compétence « opérations investissements » délégué C.A.B.B. commune de Saint Cernin de Larche.

Il est rappelé qu'un DOB (débat d'orientation budgétaire) a été organisé le 15 mars dernier à ALLASSAC. Chaque délégué titulaire avait reçu, les documents budgétaires et les prévisions de délibérations présentés ce jour.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2015

Le président présente à l'approbation de l'assemblée, les comptes rendus des comités syndicaux des 19 décembre 2015 et 15 mars 2016.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ces deux comptes rendus.

Puis, Le président présente les délibérations et les tableaux de synthèse se rapportant au compte administratif 2015 et au budget prévisionnel 2016 pour chaque compétence.
Le président s'est retiré au moment du vote des comptes administratifs.

II. ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATIONS :

a) EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT TRANSFERES AUX COMPTES DE RESULTAT :

Dans le cadre de la délibération dérogatoire, les opérations suivantes seront inscrites au budget :

Budget « Opérations investissements »

Dépenses d'investissement :

Art. 102291 – reprise sur FCTVA : 218€

Recettes de fonctionnement :

Art. 777 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : 218€

Budget « Sauvegarde du patrimoine »

Dépenses d'investissement :

Art. 1068– reprise sur excédents capitalisés (reprise sur 1068) : 341 €

Recettes de fonctionnement :

Art. 7785 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : 341 €

Budget « promotion touristique»

Recettes de fonctionnement :

Art. 7552 – prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal : 1 292€

Budget « Administration Générale »

Dépenses de fonctionnement :

Art. 6521 – déficit des budgets annexes (promotion touristique) : 1 292€

Budget « Administration Générale »

Dépenses de fonctionnement :

Art. 6521 – déficit des budgets annexes (promotion touristique) : 1 292€

Budget « Rivières » et Budget « Natura 2000 » : non concernés

Cette délibération est soumise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

b) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame Tournadour, trésorière SIAV présente le CA 2015 et Madame Porte, Trésorière, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2015.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

c) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Monsieur Bernardie présente le budget primitif 2016.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

d) REGIME INDEMNITAIRE 2016 :

Le projet de délibération du régime indemnitaire 2016 a été envoyé à chaque délégué.

Après avoir pris connaissance des différentes indemnités allouées, le comité syndical charge le président de la mise en œuvre du régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2016 dans la limite des coefficients fixés et précise que la somme de 27 469 € sera inscrite respectivement aux budgets 2016.

Administration générale : 13 410 €

Rivières : 14 059 €

Cette délibération est mise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

e) RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU FESTIVAL DE LA VEZERE » :

Le Président informe l'assemblée de la demande de renouvellement de la mise à disposition de Mme Claudine Delmas, secrétaire de mairie auprès de l'association des Amis du Festival de la Vézère pour une période de 6 mois maximum à compter du 1er octobre 2016, son départ à la retraite étant prévu début 2017.

Cette demande a été effectuée par courriers, du 30 mars 2016 pour Mme Delmas et du 31 mars 2016 pour l'Association des Amis du Festival de la Vézère.

Ce dossier doit toutefois faire l'objet de la saisine de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Corrèze.

Cette délibération est mise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

Monsieur Fillatre, délégué d'Uzerche demande si cet agent sera remplacé au sein du syndicat. Le président informe que cet agent n'exerce aucune activité au sein du SIAV, de ce fait il ne sera pas remplacé.

f) SITE INTERNET :

Afin de promouvoir l'image du SIAV le président explique qu'il serait souhaitable de se doter d'un site internet.

Ce site devrait permettre à terme de développer les relations et les échanges d'informations à destination des différentes collectivités du territoire, donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité du SIAV, faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs (entreprises, associations etc...)

Le président informe l'assemblée de la proposition de l'entreprise de communication ARTEFACT pour réaliser ce projet, selon les dispositions suivantes :

- Création du site internet (gestion du projet, design personnalisé, arborescence du site, déploiement du site et adaptation, formation interne, intégration des contenus et référencement) : 936€ TTC
- Maintenance et hébergement du site : 288€ TTC /an
- Nom de domaine et messagerie : 30€ TTC/an

Cette délibération est mise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

III. PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE EN FAVEUR DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

DELIBERATIONS :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame Tournadour, trésorière SIAV, présente le CA 2015 et Madame Porte, Trésorière, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2015.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Monsieur Bernardie présente le budget primitif 2016.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

IV. OPERATIONS INVESTISSEMENT A CARACTERE INTERCOMMUNAL ET COMMUNAUTAIRE VISANT A LA MISE EN VALEUR ET A L'USAGE TOURISTIQUE DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

DELIBERATIONS :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame Tournadour, trésorière SIAV, présente le CA 2015 et Madame Porte, Trésorière, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2015.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Monsieur Bernardie présente le budget primitif 2016.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

V. RESTAURATION, ENTRETIEN, AMENAGEMENT ET PROTECTION DES BERGES DE L'ENSEMBLE DES RIVIERES ET RUISSEAUX

DELIBERATIONS :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame Tournadour, trésorière SIAV, présente le CA 2015 et Madame Porte, Trésorière, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2015.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Monsieur Bernardie présente le budget primitif 2016.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

c) REGIME INDEMNITAIRE 2016

La délibération concernant le régime indemnitaire des agents inscrits au budget « Rivières » a été présentée en même temps que celle concernant les agents du budget « Administration Générale ». Le régime indemnitaire fait l'objet d'une seule délibération en « Administration Générale ».

Celle-ci a été adoptée par le Comité syndical au budget principal.

d) DUREE DEROGATOIRE POUR AMORTISSEMENTS VEHICULES

L'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement du 4x4, est envisagée, le montant des amortissements serait financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cependant, le SIAV propose d'amortir ce véhicule sur une durée inférieure à 5 ans, soit 2 ou 3 ans sous réserve de l'acceptation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

e) DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE 2015-08 PROGRAMME ANNUEL DES TRAVAUX 2016

Suite aux intempéries de janvier 2016, des berges se sont déstabilisées, provoquant un risque de détérioration d'ouvrages publics. Le SIAV a été sollicité par la CABB pour remédier à cet état.

D'autre part, des exploitants supplémentaires ont sollicité le SIAV pour des travaux MEDA.

Ce qui explique l'annulation de la délibération prévisionnelle n°2015-08.

Le Président présente le projet de délibération « programme des travaux 2016 » modifié.

Les changements portent sur les prévisions financières « régie » revues suite aux informations apportées par les financeurs, sur les travaux supplémentaires qui seront effectués par les entreprises pour les enrochements de berges à prévoir en supplément sur la Loyre (St Viance) et la Lône à Cublac et sur les travaux MEDA dont le nombre de demandes a augmenté.

Le montant total de la cellule opérationnelle rivières est de TTC : 497 500€ au lieu de 396 300€, détaillé comme suit:

Les dépenses prévisionnelles régie : 253 500€ TTC au lieu de 277 300€

Les dépenses prévisionnelles (hors régie) MEDA section fonctionnement : 155 000€ TTC au lieu de 79 000€ TTC (MEDA)

Les dépenses prévisionnelles liées à l'acquisition foncière section investissement (frais de notaire inclus) TTC : 20 000€ (sans changement)

Les dépenses prévisionnelles entreprises en section investissement : 69 000€ TTC au lieu de 24 000€ TTC (ajout des travaux d'enrochement sur la Loyre et la Lône)

Le président demande aux membres du comité syndical d'approuver ce programme 2016, de décider sa réalisation ; d'approuver le mode de financement présenté; d'approuver le versement d'un acompte de 50% pour l'autofinancement de la régie; à être autorisé à solliciter l'attribution des aides de tous partenaires financiers et de signer les conventions et tous documents y afférents;

Cette proposition est mise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

f) ATTRIBUTION MARCHES PUBLICS TRAVAUX 2016

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère informe l'assemblée du lancement des marchés publics **TRAVAUX RIVIERES 2016** dans le cadre d'une procédure adaptée.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 mars 2016 pour étudier les candidatures et les offres des entreprises selon les critères définis dans le règlement de consultation. Une étude des dossiers par candidat, a été réalisée par lot en fonction de la valeur technique des offres par ordre de réception.

Trois entreprises ont répondu dans les délais.

- Groupement Solidaire d'Entreprises d'Insertion F.O.R.E.T, ARCADOUR, IDEE et l'entreprise JP FABRITTI
- SARL DUCHATELET TP
- SAS COGNAC TP

Aucun lot n'a été attribué lors de l'examen des offres de chaque candidat.

Une deuxième réunion a eu lieu le 2 avril 2016 pour étudier les dossiers après négociation avec les entreprises selon les éléments suivants :

LOT N°1 :

- Le groupement solidaire va-t-il intervenir avec du matériel de débardage manuel type tronço-treuil ou « winch »
- Coût de la traction animale pour les arbres de plus de 50 cm
- Détailler les coûts journaliers pour chaque cours d'eau
- Eventuelle révision des prix

LOT N°S 2, 3, 4, et 5

- préciser nature et montant des travaux sous traités
- coût de la reprise de la voirie en bicouche sur une surface de 200m² sur lot n°4
- éventuelle révision des prix

A l'issue de cette deuxième réunion, il a été proposé de :

- de déclarer infructueux le lot n°1 tranche ferme Entretien des boisements de berges par traction animale et/ou manuel, dossier déposé par Groupement Solidaire d'Entreprises d'Insertion F.O.R.E.T, ARCADOUR, IDEE et l'entreprise JP FABRITTI

Cette entreprise ayant répondu au-dessus de l'estimation prévisionnelle.
Ces travaux feront l'objet d'une nouvelle consultation d'entreprises.

- d'attribuer à l'entreprise DUCHATELET :

- Lot n°2 tranche ferme « Entretien des boisements de berges avec engins travaux publics » section fonctionnement TTC : 5 400€
- Lot n°3 tranche conditionnelle « Restauration des berges de la Couze affluent Vézère » section investissement TTC: 10 186,20€
- Lot n°4 tranche conditionnelle « Restauration des berges de la Loyre affluent Vézère » section investissement TTC: 21 600€
- Lot n°5 tranche conditionnelle « Restauration des berges de la Lône affluent Vézère » section investissement TTC : 16 800€

Pour un montant total TTC de 53 986,20€

Il est demandé au comité syndical d'approuver la nature et le mode de réalisation des travaux définis pour les travaux « entreprises 2016 », d'autoriser le président à attribuer les lots définis dans le projet de délibération à l'entreprise DUCHATELET TP, de donner tout pouvoir au président pour signer et régler tous documents afférents, d'autoriser le président à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de ces décisions. Le plan prévisionnel présenté dans le corps du projet de délibération prévoit un financement de 50 à 80% selon les types de travaux avec un autofinancement du reliquat à la charge de l'E.P.C.I. (CABB) et des communes adhérentes.

Cette délibération est soumise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

- g) FOURNITURES MEDA 2016 (MISE EN DEFENS DES BERGES ET SYSTEMES DIFFERENCIES A L'ABREUVEMENT)

DELIBERATIONS :

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère informe l'assemblée que les travaux MEDA continuent pour la deuxième année ;

Le montant des fournitures est estimé à 130 000€ TTC. La particularité de cette opération est la multiplicité des fournitures qui ne peuvent pas être attribuée qu'à un seul fournisseur.

Des devis seront donc demandés en fonction du type de fournitures à différents fournisseurs.

Cette opération « MEDA » devrait être subventionnée à hauteur maximale de 80%, l'autofinancement sera à la charge intégrale des exploitants agricoles concernés qui auront connaissance de leur participation avant le début des travaux et après signature d'un devis.

Cette délibération est soumise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

VI. SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

DELIBERATIONS :

- a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame Tournadour, trésorière SIAM, présente le CA 2015 et Madame Porte, Trésorière, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2015.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

- b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Monsieur Bernardie présente le budget primitif 2016.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

c) DEVIS PONT DE PIQUETTE « COMMUNES DE LAMONGERIE ET MASSERET »

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère informe de la suite donnée à la recherche d'entreprise de maçonnerie pour la restauration du pont de Piquette – commune de Masseret et de Lamongerie.

Il présente un devis de l'entreprise HIRAT Jean Philippe d'un montant de 7 355,56 € TTC, et un projet de délibération comprenant le mode de financement ;

Ce projet présenté peut être financé à hauteur de 45% par le conseil départemental dans le cadre de la restauration du petit patrimoine rural non protégé. Les communes de Masseret et de Lamongerie s'acquitteront du reliquat.

Cette délibération est soumise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

VII. SENTIERS

DELIBERATIONS :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame Tournadour, trésorière SIAV, présente le CA 2015 et Madame Porte, Trésorière, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2015.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Monsieur Bernardie présente le budget primitif 2016.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

VIII. NATURA 2000

DELIBERATIONS :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame Tournadour, trésorière SIAV, présente le CA 2015 et Madame Porte, Trésorière, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2015.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Monsieur Bernardie présente le budget primitif 2016.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du Comité syndical.

c) ATTRIBUTION « MARCHE A TRANCHES CONDITIONNELLES » ANIMATION D.O.C.O.B. (DOCUMENT D'OBJECTIFS) DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE LA VEZERE D'UZERCHE A LA LIMITE DEPARTEMENTALE CORREZE DORDOGNE » DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS.

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère informe l'assemblée du lancement du marché public dans le cadre d'une procédure adaptée pour l'animation du DOCOB (DOcument d'OBjectifs).

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 mars 2016 à 17 h 30 pour étudier les candidatures et les offres des entreprises selon les critères d'attribution définis à l'article 3 du C.C.A.P. (cahier des clauses administratives particulières).

Une seule candidature est parvenue dans les délais, celle du CEN Limousin. Après examen détaillé de l'offre, la commission d'ouvertures des plis propose d'attribuer le marché au CEN du Limousin.

Le montant de la proposition : 97 620€ TTC pour une durée de 3 ans dont 10 050€ pour l'option étude « bryologique », durant la première année.

Les conditions d'attribution :

- Une tranche ferme avec option «étude bryologique » de 12 mois à compter d'avril 2016.
- Une tranche conditionnelle de 12 mois à compter d' avril 2017.
- Une tranche conditionnelle de 12 mois à compter d'avril 2018.

Le président présente le projet de délibération comportant l'attribution pour 3 ans et un plan de financement prévisionnel pour la première année 2016-2017 :

Prestation de service : 28 350€
Option étude bryologique : 10 050€
Frais de dossier SIAV : 2 738€

Ces dépenses devraient être subventionnées à hauteur de 80%, le solde sera à la charge des 14 communes adhérentes à la compétence Natura 2000, au prorata de la population DGF 2015.

Cette délibération est soumise au vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité

IX. QUESTIONS DIVERSES

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : Bien qu'absents ce jour, les délégués de La Chapelle aux Brocs avaient proposés d'accueillir le SIAV, lors d'un prochain comité syndical. Il est donc proposé de retenir cette invitation sous réserve de la disponibilité d'une salle pendant la période qui sera choisie.

INFORMATION

Une rencontre est prévue avec la directrice de la communauté de communes du pays de Lanouaille, au sujet d'un projet de création d'un syndicat mixte avec pour compétence unique « rivières » ; afin de mieux connaître ce projet et d'échanger dans le cadre d'une logique de cohérence hydrographique.

Mr Bernard FARRUGIA, clôture cette réunion et invite les participants à partager le pot de l'amitié.

Fin de la réunion : 12 heures

Le secrétaire de séance :
Jérôme CARBONNEL

Le Président
Jean-Pierre BERNARDIE :

